Peyzac le Moustier

Flash info n°2 Septembre – Octobre – Novembre 2023

Escalier de Peyzac

Créé-mis en page – imprimé par nos soins

Le mot du maire
Les projets réalisés et à venir
États civil
Infos pratiques
Les cérémonies passées et à venir
Actions engagées
Évènements et associations
English speaking friends

Le mot du maire

Chers toutes et tous,

Pour ce dernier Flash-info de l'année 2023,
j'ai estimé la nécessité de vous faire un point exhaustif sur certains dossiers ouverts depuis plusieurs années, qui sont définitivement clos.

Dans le cadre du Petit Patrimoine, je vous confirme de l'appartenance du chemin rural du Maine, raccordant Le Terme et sa fontaine communale.
Le SIVOM de la Côte de Jor (Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple) dont la commune est adhérente, a modifié ses statuts, créés en 1993.
Les deux logements communaux créés dans le bâtiment de la mairie, ont été mis en location le 1er mars 2022.

Chacun de ces dossiers sont développés dans ce bulletin.

Les deux années précédentes, nous avons mené une gestion de maîtrise des dépenses, tant en fonctionnement qu'en investissement, sans augmentation de la fiscalité communale.
Le résultat de ce travail, de longue haleine, a permis de dégager sur l'exercice 2022 des excédents, d'où l'engagement, sur cette année, de travaux de voirie, d'aménagement des espaces publics et la restauration de notre petit patrimoine.

Nous finissons la période estivale qui fut bien animée, par de nombreuses activités sur Le Moustier. Pour la première fois, une visite nocturne du village. Au vu de ce succès, cette expérience sera renouvelée.

Lors de notre marché local hebdomadaire, j'ai rencontré de nouveaux habitants, avec lesquels nous avons pu échanger et partager des idées pour la vie de notre petit village. Pour celles et ceux d'entre vous qui ne nous ont pas encore visité, venez nous rejoindre pour partager avec nos producteurs locaux, de vrais moments de convivialité, et permettre de pérenniser cette activité.

Je vous donne rendez-vous à notre 3ème marché de Noël,
Samedi 02 décembre !

Bonne lecture de ce numéro et un excellent automne à toutes et tous !

Mise au point des dossiers clos en 2023

PETIT PATRIMOINE COMMUNAL

Le chemin rural du Maine en direction du Terme, avec sa source-fontaine, confirmé appartenant à la commune et libre de tout accès public.
Il avait fait l'objet d'une demande de reconnaissance de prescription acquisitive trentenaire rejetée « Jugement du Tribunal de Grande Instance de Périgueux le 08/09/2009 Réf. N°08/00818, confirmé en appel par la Cour d'Appel de Bordeaux, le 12/01/2012 Réf. N°09/05880. »
Les demandeurs ont été condamnés à payer à la commune, la somme de 3 834.88 € par application de l'article 700 du code de procédure civile, et les entiers des dépens.

La commune a demandé le retrait, aux dépositaires d'une grille, empêchant le libre accès à **la source-fontaine communale**. Elle n'a pas obtenu satisfaction. Une procédure judiciaire a été engagée auprès de Tribunal de Grande Instance de Périgueux. Le jugement rendu le 03/09/2019, a été confirmé en appel, par la Cour d'Appel de Bordeaux, le 01/12/2022 Réf. N°RG 19/05010. Ces décisions ont enjoint aux dépositaires, de procéder à l'enlèvement de la grille métallique et tout élément de support, et les a condamnés, à payer à la commune, la somme de 5 422.65 € au titre de l'article 700 du code de procédure civile, et les entiers des dépens.

Un pourvoi en cassation a été déposé le 03.02.2023. Une ordonnance de déchéance a été établie par la Cour de Cassation. L'arrêté rendu par la Cour d'Appel de Bordeaux du 01/12/2022 est définitif.

La commune va s'attacher à poursuivre la restauration de notre Source-Fontaine communale, de ses abords et du chemin rural Le Maine direction le Terme jusqu'à l'accès de celle-ci.

SIVOM de la Côte de Jor

La commune est membre du SIVOM de la Côte de Jor (syndicat intercommunal à vocation multiple) depuis 13.09.1993 avec les communes de St-Léon-sur-Vézère et Plazac. Des statuts ont été créés pour le fonctionnement de ce RPI (regroupement pédagogique intercommunal) la règle de la participation de chaque commune membre était sur la base du nombre d'habitants.
Lors de notre premier mandat en 2014, nous avons commencé les démarches pour une révision des statuts, concernant le calcul de la participation financière des communes adhérentes (ressources principales pour le fonctionnement du syndicat). Effectivement, au fil des années, les sommes demandées n'étaient plus dans l'adéquation de la situation réelle. En effet, le nombre d'habitants en augmentation et le nombre d'enfants venant de la commune, en forte diminution.
Pour une répartition juste des ressources de la commune, il nous est apparu nécessaire que la participation financière au SIVOM de la Côte de Jor soit plus équitable pour le service rendu, et une meilleure équité sur les différents engagements de dépenses. N'ayant pas obtenu satisfaction, nous avons repris de nouvelles démarches, en ce début de nouveau mandat. Après plusieurs options et concertation entre les trois communes, des modifications des statuts du syndicat ont été votés par le comité syndical le 25/03/2023 et approuvés par délibération du conseil municipal le 31/03/2023.
Celles-ci concernent une nouvelle clé de répartition sur la participation financière de chacune des communes membres, par leur nombre d'enfants scolarisés et leur nombre d'habitants. Les graphiques ci-dessous, vous démontrent que la ténacité, dans ce dossier de vos élus, avait toute légitimité.

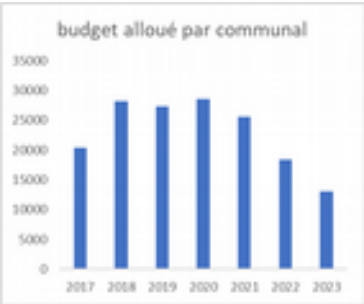

2017 : 20 348,96 €
2018 : 28 219,24 €
2019 : 27 310,83 €
2020 : 28 602,88 €
2021 : 25 663,47 €
2022 : 18 380,40 €
2023 : 13 067,08 €

Enfants 2017 / 2021 : 4-5
En 2022 : 2 enfants
En 2023 : 1 enfants

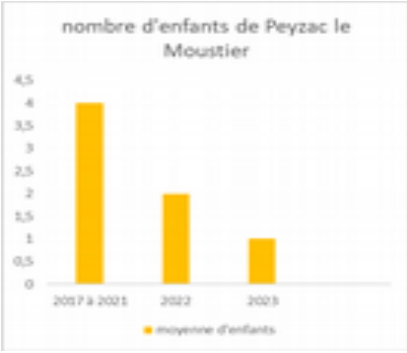

RÉHABILITATION 2 LOGEMENTS COMMUNAUX

Sur le mandat précédent, l'équipe municipal a lancé l'opération de réhabilitation de deux logements locatifs dans le bâtiment de la mairie.
Ce projet, après étude, demandes d'aides financières auprès de l'État, du Conseil Régional, du Conseil Départemental, les travaux ont débuté en novembre 2021 et finis en Février 2022. Ces deux logements T3 ont été mis en location le 01/03/2022.
Le graphique ci-dessous vous détaille le financement des dépenses et des recettes.
Opération positive pour la commune. En effet, les recettes pour le financement des travaux sont excédentaires aux dépenses. Le remboursement des annuités du prêt est couvert par les loyers avec un excédent. Réhabilitation du bâtiment de la mairie avec l'installation d'une chaudière à granulés, qui dans un à venir proche alimentera en chauffage, les locaux administratifs.
Nous avons pu accueillir deux nouvelles familles dans le hameau de Peyzac.

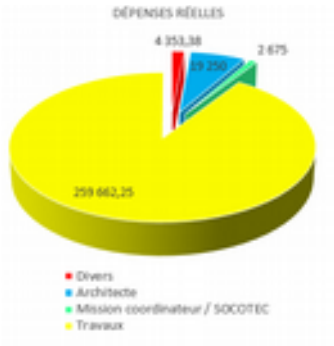

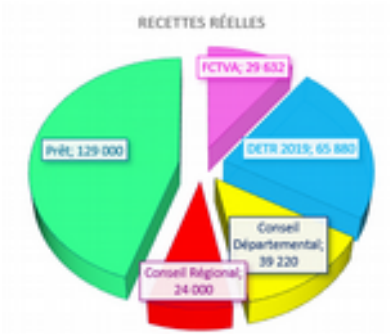

Coût total réel des Dépenses : 285 940,63 €

Coût total des Recettes : 287 712 €

Doyenne de notre village

La municipalité a honoré sa doyenne Mme Mounès Marcelle, le 15 septembre 2023 pour son 100ème anniversaire. Marcelle est née le 15 septembre 1923 à Sireuil, s'est mariée avec André, qui fut conseiller municipal de notre commune. Elle est de ces femmes qui ont connu le dur travail à la ferme et a su s'adapter à l'évolution du monde agricole. Dans les années 70, à l'âge de 43 ans, elle passa le permis de conduire, époque où il fallait du courage pour une femme, en milieu rural, de s'émanciper ! ! !
Nous lui renouvelons toutes nos félicitations et bonheur auprès de ses deux filles Monique et Brigitte, ses petits-enfants et arrières petits-enfants.

État civil

Ils se sont unis . . .

Tam Henderson et Lyonie Spier,
le 24 mars 2023

Rte des Biquettes—Peyzac

Thibaud Dupré et Juliette Bayle,
le 27 mai 2023

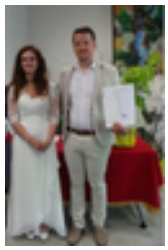

Impasse Terre Ocre—La Besse

Tous nos souhaits de bonheurs aux mariés !!!

Ils nous ont quittés …

M. Gilbert Liabot, qui a été adjoint, le 24/04/2023, à Sarlat-la-Canéda.
Chemin des Vignes—La Reine

Mme Suzanne Leymonie Vve Sautier, le 5/05/ 2023, à Sarlat-la-Canéda, Fongal.

Mme Annie, Louise, Marie Kerhoas, compagne de Claude Joël, le 19/06/2023, à Périgueux.
Impasse de la Source –Peyzac

Nous présentons nos condoléances à leur famille.

Les projets réalisés courant 2022-2023

*La protection des abords de l'église St Robert et la boîte à livres au Moustier a été réalisée par la mise en place de poteaux en bois.

*Après quelques semaines de silence, l'angélus résonne à nouveau.

*Les espaces publics dans nos bourgs du Peyzac et du Moustier ont été mis en place et arborés par diverses plantes aromatiques, ainsi que de fleurs comestibles. Une première collecte de courges a permis de faire une soupe automnale, dégustée, à la collégiale lors d'une auberge espagnole sur la place.

* Création d'un jardin public face à la boulangerie.

Nous recherchons deux tables de jardin métal avec des chaises, «même dans un état fatigué». Fouillez vos caves et greniers …

*Des travaux de réfection de chemins ruraux ont été réalisés en septembre :

- Lieu-dit La Valette /Impasse à Tout Vent
- Lieu-dit Biard/Impasse des Maquisards
- Lieu-dit La Plaine de Baillard/Chemin de la Plaine
- Lieu-dit Le Moustier/Place de l'église St Robert
- Lieu-dit Bel Air/ Carrefour des conteneurs….Coût de ces travaux 34 800 € TTC

* Restauration du monument aux morts de Peyzac.

*Retrait bitume, mise en herbe et bordure de protection de l'entourage du platane de la place de l'église St Robert au Moustier

Projets en cours

*Aménagement du lavoir de l'église St Pierre de Peyzac, ses abords et le coin pique-nique

*Pose d'un drain à l'église St Pierre de Peyzac

*Empierrement chemin rural et pose d'une bâche incendie au lieu-dit Bel Air/Chemin des Châtaigniers

Infos pratiques

Madame le maire et toute son équipe souhaitent la bienvenue aux nouveaux habitants, au sein de notre commune.
Pour toutes demandes, n'hésitez pas à vous rapprocher du secrétariat. Nous sommes à votre service pour vous présenter la commune et vous accompagnez dans toutes vos démarches.
@ mairie.peyzaclemoustier@orange.fr ✆ 05 53 50 78 15
La mairie est ouverte les mercredis et vendredis de 9h à 12h.
Restez en lien avec votre commune : Facebook, PanneauPocket, site *peyzac-le-moustier-perigord.fr*

La stérilisation des chats, un acte de protection

La stérilisation est un outil de lutte et de prévention contre les abandons et les atteintes au bien-être animal. Le chat est un animal domestique : il ne peut pas être livré à lui-même sans risque pour sa santé et la collectivité.

En 4 ans, un couple de chats peut donner naissance à plus de 20 000 chatons. Trop souvent, une portée non désirée est à l'origine de l'abandon de la chatte et/ou des chatons, qui peuvent mourir faute de soins, d'alimentation ou grandir dans de mauvaises conditions. Chaque année, les refuges recueillent des milliers de chatons qu'ils tentent de sauver et placer à l'adoption. Stériliser son chat, c'est participer à rompre ce cycle de l'abandon des animaux.

Nous vous rappelons que la commune apporte son soutien à l'Association Pirate, ainsi qu'à la Fondation 30 Millions d'Amis.

ÉLECTIONS :

Pour participer aux prochaines élections européennes de 2024, qui auront lieu le 9 juin 2024, afin d'élire 81 eurodéputés représentant la France au parlement européen.
Inscrivez-vous en quelques clics sur service-public.fr ou en venant à la mairie.

SERVICE DES ARMÉES : **POUR RAPPEL, LE RECENSEMENT MILITAIRE NE SE FAIT PAS AUTOMATIQUEMENT, IL EST IMPORTANT DE VOUS RENDRE EN MAIRIE. LE RECENSEMENT MILITAIRE EST OBLIGATOIRE POUR : Garçons ou filles à partir de 16 ans, le recensement vous est utile pour :**

- ✗ Un dossier de concours,
- ✗ Examen, Bac, CAP, BEP,
- ✗ Conduite accompagnée,
- ✗ Inscription liste électorale.

nous vous accueillons à la mairie, vous devez vous munir de votre carte d'identité, votre livret de famille ainsi qu'un justificatif de domicile afin de valider votre dossier.

INFORMATIONS AVANT L'HIVER :

L'hiver approchant il est conseillé de faire réviser les chaudières et de faire faire le ramonage des cheminées. Des attestations sont susceptibles d'être demandées par les compagnies d'assurances.

RAPPEL : **Le brûlage des déchets verts est autorisé du 1er octobre 2023 au dernier jour de février (le jeudi 29 février 2024), à condition de faire une déclaration en mairie au minimum 72h avant le brûlage.**

Pour vos travaux et une bonne entente entre voisins, il faut choisir le bon moment :

- du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h,
- le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h,
- le dimanche et jours fériés de 10h à 12h.

URBANISME :

Nous vous rappelons que tout projet de rénovation ou de construction, doit faire l'objet d'une présentation en mairie. Le service de l'urbanisme déterminera l'obligation ou non, de déposer une déclaration d'autorisation ou de permis de construire. **Tout travaux non déclaré et constaté entraînera une sanction pénale.**

Il est demandé aux propriétaires de terrains, de prendre connaissance du règlement du PLUi, en particulier les zones N (Naturelle) et A (Agricole), sur lesquelles toute construction d'habitat léger et autres sont interdits. Ils seront tenus responsable, s'il est constaté le non respect de la réglementation, dans ces zones fragiles et vulnérables au risque d'incendie.

Périgord Noir Rénov' sont à votre service gratuitement pour vous accompagner et vous conseiller sur les différentes démarches pour la rénovation de votre habitat. Vous serez informé aussi sur les différentes aides qui sont susceptibles de vous être accordées.
Service sérieux et très réactif.

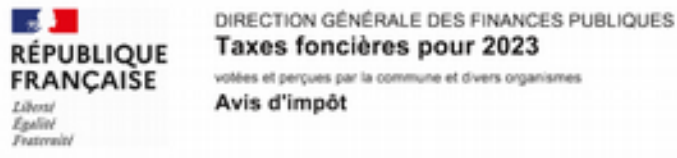

Une information sur votre taxe foncière 2023 est nécessaire.

En effet, cette année, chacun d'entre vous a pu constater une forte augmentation de la taxe foncière 2023. Le montant de celle-ci est calculé en multipliant **la base imposable du bien** par les taux d'imposition définis par la commune et l'intercommunalité. Ainsi chaque collectivité et intercommunalité décide, chaque année, le taux qui sera appliqué.

La commune de Peyzac-le-Moustier, depuis 2014, a maintenu son taux, ainsi que l'intercommunalité. **La base imposable du bien** dépend de la valeur de référence de celui-ci, qui peut varier et être revalorisée automatiquement chaque année, d'une moyenne d'environ 3,50 %, afin de tenir compte de l'inflation.

Cette année la Direction générale des finances publiques, service fiscalité a procédé à une revalidation des bases de la valeur locative des biens, en application d'un taux d'environ de 11 %. Ce qui a entrainé **une augmentation de la base imposable 2023** au environ de + 7,10 %.

De plus, le taux de la redevance des ordures ménagères a progressé de + 1,27 %.

Cérémonies passées et à venir

La municipalité remercie toutes les personnes qui se sont jointes à nous pour les commémorations du 8 mai 1945 à la Stèle de Peyzac et du 29 juin 1944 à la Stèle de Roche Morel.

« Stèle de la Roche Morel, Peyzac »

La prochaine cérémonie aura lieu le 11 novembre à la Stèle de Peyzac, à 11h30, pour commémorer l'Armistice du 11 novembre 1918.

A l'issue de la cérémonie, nous partagerons le verre de l'amitié.

« Nous remercions notre élu Max, pour son travail de restauration du monument aux morts de Peyzac. »

<u>A noter sur vos agendas :</u>

Présentation des Vœux 2024 par la municipalité le samedi 06 janvier 2024, à 18h30, à l'Espace Culturel Jean Veyret au Moustier.

Actions engagées

La **Communauté de Communes de la Vallée de l'Homme** a organisé cette année le **Printemps de la Biodiversité.** Cet événement a remporté un franc succès. Il a permis aussi de réaliser un Atlas de la Biodiversité Communale.

Ci-dessous un 1er extrait

Le Fadet commun - *Coenonympha pamphilus*

Oh ! Un petit papillon brun qui vole en zigzagant au ras des herbes, c'est le Fadet commun, on le voit toujours posé avec les ailes dressées. Ce petit lépidoptère a été repéré dans le cadre de l'Atlas de la Biodiversité Communale sur la commune de Peyzac-le-Moustier. Le nom de fadet semble dû à son vol sautillant et assez chaotique. Comme son nom l'indique, c'est un insecte très commun, présent dans toute l'Europe de l'Ouest et du Nord, ainsi qu'en Afrique du Nord. Reconnaissable facilement au dessin de ses ailes. Un ocelle noir avec un point blanc sur le haut de ses ailes orange. Son milieu de prédilection est constitué de milieux ouverts où les graminées sont présentes, que ce soit en prairies, ou en lisières de forêt.

Événements à venir / associations

Création d'un atelier de sophrologie à partir du mercredi 8 novembre 2023, à la salle de la mairie de Peyzac. Tous les mercredis de 18h30 à 19h30. Pour tout renseignement, contactez : Elisabeth Brosset 06.60.91.28.44 //elisabeth.brosset@gmail.com

Association Les Amis Du Moustier

Comme chaque année, le marché hebdomadaire rencontre un beau succès.

La municipalité remercie l'Association « Les Amis du Moustier » pour son dynamisme, ainsi que l'organisation de divers événements (Auberge Espagnole, vides greniers, fête d'Halloween, marché de Noël ...)

3e édition du marché de Noël Samedi 02 décembre à partir de 14h, Place de l'église St Robert au Moustier.

Programme annoncé : Artisans et producteurs locaux, concours du pull le plus moche de Noël, visite du Père Noël, petite restauration, tombola de Noël (un vélo enfant – un vélo adulte – un jambon sec et bien d'autres lots)

Pour tout renseignement ou participation à ce marché, veuillez contacter Aurélien au 07.65.60.62.04 ou par mail : ladmaurel@gmail.com

ENVIE DE RÉDUIRE VOTRE FACTURE D'ÉNERGIE DE 8% CET HIVER* ?
PARTICIPEZ À DÉCLICS EN VALLÉE DE L'HOMME !

DÉFI DÉCLICS ÉNERGIE-EAU

Pour le climat, adoptez le bon geste, participez au défi Déclics énergie-eau !

De décembre 2023 à avril 2024, la Communauté de Communes Vallée de l'Homme (CCVH) en partenariat avec É-Graine Nouvelle-Aquitaine Dordogne, organise la 1ère édition du défi Déclics énergie-eau en vallée de l'Homme.

LE PARI

Baisser ses consommations d'énergie et d'eau d'au moins 8 %, sans perte de confort, en adoptant des éco-gestes simples. Une façon simple et conviviale de réduire ses consommations et de faire des économies sur ses factures !

COMMENT CA SE PASSE ?

Seul ou en équipe et suivi par les animatrices du défi, vous allez examiner votre quotidien (éclairage, chauffage, gestion des appareils, utilisation de l'eau, etc.) et mettre en place, petit à petit, de nouvelles habitudes. Les animatrices seront là pour vous guider et des soirées d'échange seront organisées tout au long du défi.

QU'EST-CE QU'ON GAGNE ?

Dès le début du défi, les foyers inscrits recevront un kit avec du petit matériel qui aidera à effectuer les premiers éco-gestes : de quoi se motiver à se lancer dans l'aventure !

QUI PEUT PARTICIPER ?

Le défi est gratuit et ouvert à tous les habitants de la CCVH : jeunes, seniors, seuls, colocataires, en couple, avec ou sans enfant, locataires ou propriétaires. Quelques conditions techniques sont toutefois à remplir :

- Disposer ou avoir accès à un ordinateur, une connexion Internet et une adresse email.
- Avoir en sa possession ses factures d'eau et d'énergie 2021-2022 et/ou 2023 pour le même logement.
- Ne pas avoir fait de gros travaux pouvant influencer significativement les économies d'énergie (isolation, pose d'un ballon thermodynamique, etc.).

QUAND ?

Défi se déroulant du 1er décembre 2023 au 30 avril 2024. Inscription ouverte jusqu'au 1 décembre par téléphone ou directement sur www.defis-declics.org !

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter :

Tatiana FILJAK (CC Vallée de l'Homme) : t.filjak@cc-vh.fr - 05.53.45.44.63

Avec Déclics, cet hiver, gagnez en sobriété !

English speaking friends

A WORD FROM THE MAYOR

Dear all, with this last bulletin of this year, I would like to present you the files of the last few years that have now been completed, such as the belonging of the Maine fountain to the municipality, as well as the path that leads to it, the modification of our statutes within the framework of the SIVOM, and the rental of communal housing in the town hall building since March 2022. Thanks to our good financial management over the past two years, in particular by controlling expenses, we have carried out road works, developed public spaces and restored our small heritage. Also, there has been no increase in municipal taxation.The summer was full of activities in Le Moustier, including a night tour of the village. At our weekly local market on Saturday mornings, I met new residents, exchanged and shared ideas for the life of our small village. Come and join us every week to share, with our local producers, genuine moments of conviviality. I look forward to seeing you at our next Christmas market, on Saturday, December 2nd. Enjoy reading this issue and have a great fall to all!

Finalization of files closed in 2023

SMALL COMMUNAL HERITAGE

Near the place called Le Maine, a spring-fountain is now accessible to the public, free of its old gate. This fact is the result of judgments of the courts of Périgueux, Bordeaux and Paris. The municipality received the sums of €3,834.88 and €5422.65, as well as reimbursement of the appeal expenses.
The next step will be the restoration of this fountain, its surroundings, and the rural road.

SIVOM DE LA CÔTE DE JOR

The commune has been a member of the SIVOM de la Côte de Jor (multi-purpose intercommunal syndicate) since 1993, with the municipalities of St-Léon-sur-Vézère and Plazac forming an RPI (intercommunal educational grouping).

Initially, the financial contribution of each member municipality was only based on the number of inhabitants, regardless of the number of children attending school.
Recently, the number of children has dropped from an average of 4 or 5 (2017-2021) to 2 in 2022, and then only 1 in 2023. Faced with these changes, and after consultation between the three municipalities, the statutes of the union have been modified and the number of children is now taken into account thanks to the tenacity of your elected representatives on this issue.
This now allows for a fairer distribution of the municipality's resources.

Dépenses :	2017 : 20 348,96 €	2021 : 25 663,47 €
	2018 : 28 219,24 €	2022 : 18 380,40 €
	2019 : 27 310,83 €	2023 : 13 067,08 €
	2020 : 28 602,88 €	

REHABILITATION 2 COMMUNAL HOUSING

Two rental apartments have been rehabilitated in the town hall building. Work began in November 2021 and was completed in February 2022. These two T3 apartments were rented out at the beginning of March 2022. The income for the financing of the works is in excess of the expenditure, and the repayment of the loan annuities is covered by the rents with a surplus, so this is a positive operation for the municipality. A pellet boiler will be installed in the near future that will supply heating to the administrative premises.
Actual Total Cost of Expenditure: €285,940.63 Total Cost of Revenue: €287,712

ALREADY ACCOMPLISHED PROJECTS

*In le Moustier, the area around St Robert's Church, and the book corner, are now protected by wooden stakes, and the Angelus could be heard again, after some weeks of silence.
*A tiny public garden has been created across the road from the bakery. (We are looking for two metal garden tables with chairs, even used ones).
*In Peyzac, le Moustier, planters have been stocked with vegetables, edible flowers and aromatic plants. A crop of squash provided a delicious soup enjoyed during a shared meal on the church square.
*Rural road repair work was carried out in September in many locations. Cost €34,800 VAT.incl.

UPCOMING PROJECTS

*St Peter's church surroundings (Peyzac): wash-house and picnic area restoration.
*Restoration of the panel of the war memorial in Peyzac.
*Installation of a fire protection tank at Bel Air/Ch. des Châtaigniers, stoning of the rural road
*Ground renovation around the plane tree of the church square, creating a lawn and a fence.

VILLAGE HALL SERVICES

New inhabitants are welcome, for all requests please contact the secretariat :
mairie.peyzaclemoustier@orange.fr +33 5 53 50 78 15
Opening times: Wednesday and Friday : 9:00 -12:00 am.
Website: peyzac-le-moustier-perigord.fr

We are at your service to introduce you to the village and support you in all your steps.

GREEN WASTE BURNING

Authorized from October 1, 2023 to Thursday, February 29, 2024 after declaration to the village hall at least 72 hours before.

For good neighborhood relationships choose these schedules:

- from Monday to Friday: 8:30 - 12:00 am and 2:30 - 7:00 pm
- Saturdays: 9:00 - 12:00 am and 3:00 - 7:00 pm
- Sundays and public holidays: 10:00 - 12:00 am

3rd edition of the Christmas market Saturday December 2, from 2 p.m., Place de l'église St Robert in Le Moustier.

VOUS ENTREZ DANS

UNE COMMUNE RURALE

AVEC TOUS SES SONS SI CARACTÉRISTIQUES DE LA CAMPAGNE

Le chant du coq,
le meuglement des vaches,
le bêlement des moutons,
les chiens qui aboient,
l'angélus de notre église

Les enfants qui jouent dehors.

Le bruit de la tronçonneuse ou de la tondeuse,
qui entretiennent notre territoire.

L'agriculteur qui travaille tous les jours pour nous nourrir.
Des commerçants et des associations qui font vivre la ruralité.
Une qualité de vie, loin du stress et de la pollution, au milieu de la nature, avec de bons produits du terroir, des savoir-faire à découvrir !

Si vous appréciez tout cela,
vous êtes au bon endroit,
bienvenue à Peyzac le Moustier